



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00577

Numéro SIREN : 523 764 447

Nom ou dénomination : A.BEA

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2015 sous le numéro de dépôt 3047

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

55-57, rue Thiers - 51100 REIMS

N DE ROLE : 2015 004791
DEMANDEUR : A.BEA (SAS)
REPRESENTANT : SELARL CABOOTER (Me Jérôme CABOOTER)
OBJET : REQUETE
: REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

ORDONNANCE

Nous, Michel VANDESOMPELE, Président du Tribunal de Commerce de Reims,
Assisté de Melle Axelle Delpy, Commis-Greffier assermenté,

Vu la requête présentée par A.BEA (SAS) - 19, rue du Commerce - 51350 Cormontreuil
immatriculée au RCS REIMS sous le numéro 523 764 447

Représentée par SELARL CABOOTER (Me Jérôme CABOOTER)

18, rue de l'Abreuvoir

BP 40006

77101 MEAUX CEDEX

Et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L223-26 et L241-5 du Code de Commerce ;

Vu les dispositions de l'article 496 du code de Procédure Civile.

Prorogeons jusqu'au 31/10/2015, le délai prévu pour réunir l'Assemblée Générale ordinaire
devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social de la
Société A.BEA (SAS) - 19, rue du Commerce - 51350 Cormontreuil
Clos le 31/12/2014 ;

Disons qu'en cas de difficultés il nous en sera référé.

Laissons à la charge de la Demanderesse les dépens de la présente ordonnance, dont frais
de Greffe liquidés à 37.10 € T.T.C. (dont TVA 5.20 Euros)

Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du Greffe, en lettre simple
à A.BEA (SAS)

Donnée en notre cabinet,
A Reims, le 29/06/2015.

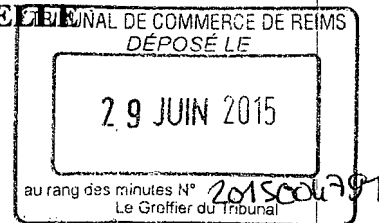
Le Commis-Greffier,



Le Président,

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE REIMS

AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)



A LA REQUETE DE :

- Maître Jérôme CABOOTER
Représentant la société « SELARL CABOOTER »
Dont le siège social est à MEAUX (77100), 18 rue de l'Abreuvoir –BP 40006,

Agissant en qualité d'Administrateur provisoire de la société « A.BEA », société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, ayant son siège social à CORMONTREUIL (51350), 19 Rue du Commerce, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro unique d'identification 523 764 447, nommé en cette qualité aux termes d'une ordonnance rendue par le Tribunal de Commerce de REIMS en date du 26 Mai 2015 sur requête déposée par Messieurs Pascal GOURNET et Patrick PANAIOTIS auprès du Tribunal de Commerce de REIMS le 19 Mai 2015.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Compte-tenu de la mésentente survenue entre les associés de la société tendant à bloquer toutes décisions à prendre dans l'intérêt de la société,
- Qu'en raison des conditions de quorum figurant dans les statuts de la société,
- Qu'aux termes de l'ordonnance susvisée, Maître Bruno RAULET a été nommé conciliateur,
- Qu'en attente de la fin de la conciliation,

PAR CES MOTIFS :

Maître Jérôme CABOOTER, agissant ès qualité, demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de REIMS, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 31 Octobre 2015 du délai de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société « A.BEA », ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2014.

Fait à MEAUX,
Le 22.06.2015

Pour la société « A.BEA »,
Maître Jérôme CABOOTER
Administrateur Provisoire.